

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le mercredi 27 mai à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Elisabeth, doyen des membres du conseil,

Etaient présents : MM. Anckaert, Babalao, Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Catherine, Collibeaux, MM. Daligault, Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lechatellier, Lemeray, Lepesteur, MM. Lequertier, Mèche, Mme Mourcq, M. Pondemer, Mmes Roelandt et Siméon.

Ont donné pouvoir : /

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200602-20_02320-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 29 - votants : 29	N° 1 / 5-1-2 Date de la convocation et d'affichage : 20 mai 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance Patrick Fenouil	Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Il est ainsi proposé de fixer à **8** le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de porter à 8 le nombre d'adjoints

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 2 juin 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

